

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE TERREBONNE
DU 9 JUILLET 2024**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le mardi 9 juillet 2024, à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, sous la présidence du conseiller Robert Morin, et à laquelle étaient présents le maire Mathieu Traversy ainsi que les conseillères et les conseillers suivants :

Mathieu Traversy	Benoit Ladouceur
Vicky Mokas	Robert Morin
Raymond Berthiaume	André Fontaine
Nathalie Lepage	Robert Auger
Claudia Abaunza	Michel Corbeil
Valérie Doyon	Sonia Leblanc
Marie-Eve Couturier	Marc-André Michaud
Carl Miguel Maldonado	

formant quorum.

Étaient également présents monsieur Serge Villandré, directeur général, madame Nathalie Reniers, directrice générale adjointe - services corporatifs et sécurité urbaine, monsieur Robert Chicoine, directeur général adjoint – développement et aménagement du territoire, Me Laura Thibault, assistante-greffière, et Me Jean-François Milot, greffier.

Étaient absents la conseillère Anna Guarnieri, le conseiller Daniel Aucoin et monsieur Sylvain Dufresne, directeur général adjoint - services à la communauté et développement des infrastructures.

Mot du maire

Le maire résume les faits saillants des dernières semaines, dont notamment le début des travaux de Unitainés sur le chemin Gascon pour des logements à prix abordable, la première médiatique de la pièce *Moi et l'autre* au Théâtre du Vieux-Terrebonne et le début de l'animation sur la voie publique pour la saison estivale.

Il souligne le départ à la retraite de mesdames Maryse Patenaude, Catherine Comtois et Élisabeth Rachel.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO. : 340-07-2024

PROPOSÉE PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉE PAR : Nathalie Lepage

QUE la séance soit ouverte à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS DES MEMBRES DU CONSEIL CONCERNANT UN SUJET À L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO. : 341-07-2024

PROPOSÉE PAR : Valérie Doyon
APPUYÉE PAR : Claudia Abaunza

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Le retrait du point 10.3 intitulé *Approbation et signature de la Convention collective 2024-2028 suite à l'entente de principe intervenue entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat des professionnel(le)s de la Ville de Terrebonne – CSN*;
- Le retrait du point 20.8 intitulé *Avis de motion et adoption du projet de Règlement numéro 1011-003 modifiant le règlement 1011 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'introduire les thématiques « Immeubles patrimoniaux » et « bâtiments remplaçant un bâtiment démoli »*;
- L'ajout du point 20.12 intitulé *Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 896 sur les nuisances, abrogeant le Règlement numéro 82 sur les nuisances et le bruit*;
- L'ajout du point 21.2 intitulé *Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 870-3 modifiant le règlement numéro 870 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis, afin d'ajouter au territoire un immeuble au district #12 Vieux-Terrebonne*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2024

RÉSOLUTION NO. : 342-07-2024

PROPOSÉE PAR : Claudia Abaunza
APPUYÉE PAR : Marc-André Michaud

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2024 soient adoptés tels que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉPÔTS DE DOCUMENTS

RÉSOLUTION NO. : 343-07-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif des 5, 19 et 26 juin 2024 ainsi que des séances extraordinaires des 11 et 26 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 344-07-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 721-1 modifiant le règlement numéro 721 décrétant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de lots ou parties des lots aux fins d'utilité publique pour le développement d'un parc industriel, afin de modifier le titre du règlement, la désignation des lots, prévoir une compensation financière pour une autorisation ministérielle, diminuer le montant de l'emprunt de 61 150 000 \$ à 37 864 000 \$ ainsi que de modifier le terme de l'emprunt de 15 à 30 ans.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 345-07-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 927 de type parapluie décrétant l'acquisition d'immeubles à des fins de conservation ou de projets spéciaux et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 16 000 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 346-07-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du certificat relatif au nombre de signatures reçues des personnes ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire pour le *Règlement numéro 1001-362 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Dépôt à neige » dans la zone 8773-48 (secteur Lac-André à La Plaine).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 347-07-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt par le greffier de la déclaration de participation de madame Mélanie Quevillon, membre du personnel de cabinet, à la formation *Resituer son rôle et ses responsabilités –*

Éthique et déontologie, conformément à l'article 5.9 du Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Terrebonne et aux articles 15 et 15.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 348-07-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de l'avis de l'Autorité des marchés publics en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics*, daté du 26 juin 2024, concernant l'examen du processus d'adjudication du contrat SA24-9057 pour l'acquisition d'un véhicule incendie autopompe usagé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 349-07-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de correction du greffier en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* concernant le *Règlement numéro 898 décrétant une dépense de 1 157 800 \$ et un emprunt de 1 012 000 \$ pour le versement d'une quote-part à la Ville de Bois-des-Filion dans le projet des travaux d'interconnexion des conduites d'aqueduc situées sur les rues Carmelle et Bourdages ainsi que la rue Armand-Bombardier et la montée Gagnon.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 350-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-533-REC du comité exécutif en date du 19 juin 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024, conformément à l'article 47 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 351-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-554-REC du comité exécutif en date du 26 juin 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1^{er}

au 31 mai 2024, conformément aux articles 83 à 85 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 352-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-555-REC du comité exécutif en date du 26 juin 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport des créations et abolitions de postes permanents pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024, conformément à l'article 81 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 353-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-556-REC du comité exécutif en date du 26 juin 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport des embauches pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024, conformément à l'article 82 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 354-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-557-REC du comité exécutif en date du 26 juin 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 31 mai 2024, conformément aux articles 29 à 31 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 355-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-572-REC du comité exécutif en date du 3 juillet 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$, pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2024, conformément à l'article 77 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires* et l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens suivants étaient présents pour poser une question :

- André Cardinal;
- Claudine Hébert;
- Jean Pilon. Monsieur Pilon dépose une pétition des syndicats d'Espace D, dans le secteur Urbanova, à l'encontre du futur aménagement de l'avenue Pierre-Danserou;
- Jeannine Cossette;
- Josyane Demers-Gougeon.

Les questions transmises en ligne ont été lues par l'assistante-greffière et répondues par le maire, un(e) conseiller(ère) municipal(e) ou un(e) représentant(e) de la Ville de Terrebonne qui a été désigné(e) lors de cette séance.

7. CABINET DU MAIRE

RÉSOLUTION NO. : 356-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-610-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 9 juillet 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marc-André Michaud
APPUYÉ PAR Carl Miguel Maldonado**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la participation des conseillers Robert Morin et Benoit Ladouceur au jumelage Terrebonne-Vitré, lequel se tiendra du 16 au 28 août 2024 à Vitré.

QUE les frais liés à la participation de ces conseillers au jumelage Terrebonne-Vitré soient autorisés, et ce, pour un montant ne pouvant excéder la somme totale de 2 100 \$ CAD par conseiller ou de 4 200 \$ CAD pour les deux (2) conseillers, lesquels seront remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément aux *Lignes directrices concernant l'autorisation et le remboursement des frais préalablement autorisés relativement aux déplacements effectués hors Québec par les élus dans le cadre de leurs fonctions* et à l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

QUE ces dépenses soient imputées conformément à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMISSIONS MUNICIPALES

9. DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NO. : 357-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-611-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 9 juillet 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Benoit Ladouceur
APPUYÉ PAR Robert Auger**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suite à la résolution A2024-04-51 de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), approuve l'adoption du règlement numéro 46 de la RAIM intitulé *Règlement décrétant des services professionnels et techniques, des études et des travaux préparatoires pour le projet d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable et autorisant un emprunt au montant de 6 300 000 \$*, conformément à l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NO. : 358-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-534-REC du comité exécutif en date du 19 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Sonia Leblanc
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine le statut d'employé régulier permanent de monsieur Raymond LeBlanc à titre de trésorier et directeur de la Direction de l'administration et des finances, suite à la fin de sa période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 359-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-558-REC du comité exécutif en date du 26 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Benoit Ladouceur
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la *Lettre d'entente 2024-01* avec l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. concernant l'enregistrement auprès de Retraite Québec de la version du 1^{er} mai 2024 du texte du Régime complémentaire de retraite des cadres de la Ville de Terrebonne, le tout en conformité avec la *Lettre d'entente 2022-02* relativement à

l'application de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, dont copie est annexée au dossier décisionnel.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DES COMMUNICATIONS

12. DIRECTION DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

RÉSOLUTION NO. : 360-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-576-REC du comité exécutif en date du 3 juillet 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR Benoit Ladouceur**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du *Bilan des travaux du Comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels 2022-2023*.

QUE le conseil municipal prenne acte des recommandations émises par le Comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels (CAIPRP) dans le cadre dudit bilan afin d'assurer la mise en œuvre des obligations légales et d'améliorer la structure de gouvernance des comités en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

QUE les membres suivants soient nommés afin de siéger au Comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels (CAIPRP), au Comité de travail sur l'accès à l'information (CTAI) et au Comité de travail sur la protection des renseignements personnels (CTPRP) :

Comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels

- Directrice générale adjointe – Services corporatifs et sécurité urbaine;
- Directeur de la Direction du greffe et des affaires juridiques, greffier et responsable de l'accès et de la protection des renseignements personnels;
- Directeur de la Direction des technologies de l'information;
- Chef de section – Sécurité organisationnelle et réseautique, à la Direction des technologies de l'information;

- Chef de section – Planification stratégique et performance, à la Direction générale;
- Chef de division – Greffe et gestion documentaire, à la Direction du greffe et des affaires juridiques;
- Avocate – Accès à l'information et protection des renseignements personnels, à la Direction du greffe et des affaires juridiques;
- Conseillère en gestion des documents, à la Direction du greffe et des affaires juridiques;
- Coordonnateur - Accès à l'information et dotation, à la Direction de la police;
- Chef de section - Expérience citoyenne, à la Direction des relations avec les citoyens et des communications.

Comité de travail sur l'accès à l'information

- Chef de division – Greffe et gestion documentaire, à la Direction du greffe et des affaires juridiques;
- Avocate – Accès à l'information et protection des renseignements personnels, à la Direction du greffe et des affaires juridiques;
- Conseillère en gestion des documents, à la Direction du greffe et des affaires juridiques;
- Secrétaire juridique – Accès à l'information, à la Direction du greffe et des affaires juridiques;
- Représentant(e) du service de la gestion documentaire et des archives, à la Direction du greffe et des affaires juridiques;
- Représentant(e) du Bureau de la planification stratégique et performance, à la Direction générale;
- Représentant(e) de la Direction de l'urbanisme durable;
- Représentant(e) du Bureau de l'environnement et de la transition écologique;
- Représentant(e) du Bureau des citoyens, à la Direction des relations avec les citoyens et des communications;
- Représentant(e) de la Direction de l'incendie.

Comité de travail sur la protection des renseignements personnels

- Chef de section – Planification stratégique et performance, à la Direction générale;
- Chef de section – Sécurité organisationnelle et réseautique, à la Direction des technologies de l'information;
- Chef de division – Greffe et gestion documentaire, à la Direction du greffe et des affaires juridiques;
- Avocate – Accès à l'information et protection des renseignements personnels, à la Direction du greffe et des affaires juridiques;
- Conseillère en gestion des documents, à la Direction du greffe et des affaires juridiques;

- Coordonnateur - Accès à l'information et dotation, à la Direction de la police;
- Représentant(e) du Bureau des citoyens, à la Direction des relations avec les citoyens et des communications;
- Représentant(e) de la Direction des ressources humaines;
- Représentant(e) de la Direction du loisir et de la vie communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 361-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-577-REC du comité exécutif en date du 3 juillet 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Claudia Abaunza
APPUYÉ PAR Michel Corbeil**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise un amendement budgétaire au montant de 14 161 \$ du *Fonds réservé et des réserves financières* (03000.0361000001) au fonds *Autres – honoraires professionnels* (12100-2419) dans le cadre du découpage des districts électoraux en vue des élections municipales 2025.

QUE cet amendement budgétaire soit imputé conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

RÉSOLUTION NO. : 362-07-2024

La conseillère **Sonia Leblanc** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 370-2 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 370 décrétant l'exécution de travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc maîtresse dans la rue des Migrateurs, la construction d'un poste de pompage et l'installation d'une conduite de refoulement, afin de modifier les montants prévus pour les travaux, d'annuler le solde résiduaire du règlement numéro 370 et de porter le montant de l'emprunt de 6 745 600 \$ à 2 038 275 \$.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NO. : 363-07-2024

La conseillère **Claudia Abaunza** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 604-1 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 604 décrétant l'aménagement incluant l'achat d'équipements sportifs et de loisir pour divers parcs de la Ville, afin de retirer de l'objet les travaux d'aménagement du 3630, rue Émile-Roy ainsi que les travaux au parc de l'Engoulevent, d'annuler le*

solde résiduaire du règlement numéro 604 et de porter le montant de l'emprunt de 5 648 432 \$ à 4 424 800 \$.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

14. DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

15. DIRECTION DE LA POLICE

RÉSOLUTION NO. : 364-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-560-REC du comité exécutif en date du 26 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Valérie Doyon
APPUYÉ PAR Michel Corbeil**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine *l'Entente relative aux modalités de versement de subventions à la Ville de Terrebonne pour la participation de son corps de police au programme de formation sur la détection de la capacité de conduire affaiblie par la drogue pour l'exercice financier 2023-2024* avec le ministre de la Sécurité publique (MSP).

QUE le directeur de la Direction de la police soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MSP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. DIRECTION DE L'INCENDIE

RÉSOLUTION NO. : 365-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-535-REC du comité exécutif en date du 19 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Carl Miguel Maldonado
APPUYÉ PAR Sonia Leblanc**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA24-10003 à **ÉQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de tenues de combat incendie, pour une période de trois (3) ans, au prix de sa soumission, soit une somme de 319 170,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel, soit par le fonds de roulement, et remboursée sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux, le tout sous réserve de l'adoption du *Programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027 de la Ville de Terrebonne*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

18. DIRECTION DU GÉNIE

RÉSOLUTION NO. : 366-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-583-REC du comité exécutif en date du 3 juillet 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Couturier
APPUYÉ PAR Claudia Abaunza**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la *Convention d'aide financière* dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* (TAPU) entre la Ville de Terrebonne et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) relativement aux travaux de l'avenue Pierre-Dansereau ainsi qu'au lien multifonctionnel vers la TransTerrebonne, pour l'obtention du premier versement au montant de 693 988 \$, représentant 80 % du montant maximal de 867 485 \$ de l'aide accordée.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 367-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-584-REC du comité exécutif en date du 3 juillet 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Sonia Leblanc
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la *Convention d'aide financière* dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* (PAFFSR) entre la Ville de Terrebonne et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) relativement à l'implantation d'un trottoir à l'est du boulevard Laurier (route 337), pour l'obtention du premier versement au montant de 158 741 \$, représentant 70 % du montant maximal de 226 773 \$ de l'aide accordée.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 368-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-585-REC du comité exécutif en date du 3 juillet 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Couturier
APPUYÉ PAR Benoit Ladouceur**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la *Convention d'aide financière* dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* (PAFFSR) entre la Ville de Terrebonne et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) relativement au réaménagement du débarcadère de l'école de la Sablière, pour l'obtention du premier versement au montant de 95 245 \$, représentant 70 % du montant maximal de 136 064 \$ de l'aide accordée.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 369-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-586-REC du comité exécutif en date du 3 juillet 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Valérie Doyon
APPUYÉ PAR Carl Miguel Maldonado**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la *Convention d'aide financière* dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* (PAFFSR) entre la Ville de Terrebonne et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) relativement à l'installation de radars pédagogiques, pour l'obtention du premier versement au montant de 59 969 \$, représentant 70 % du montant maximal de 85 670 \$ de l'aide accordée.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 370-07-2024

ATTENDU QUE le 9 avril 2024, le conseil municipal adoptait le *Règlement numéro 919 décrétant des travaux de redressement et d'élargissement du chemin d'accès au futur écoparc industriel Tera 8, ainsi que des honoraires professionnels pour les plans, devis et la*

surveillance des travaux de construction et de développement des infrastructures nécessaires à son implantation dans le secteur Lachenaie Est et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 5 350 000 \$;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) demande que le terme de l'emprunt soit modifié pour une durée maximale de VINGT-CINQ (25) ans au lieu de TRENTE (30) ans;

ATTENDU QUE l'impact financier de cette modification n'est pas significatif;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le terme de l'emprunt du règlement numéro 919 à VINGT-CINQ (25) ans pour que le MAMH approuve ledit règlement et qu'il entre en vigueur;

ATTENDU QUE cette modification du règlement numéro 919 peut être autorisée par résolution du conseil municipal en vertu de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la recommandation CE-2024-612-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 9 juillet 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marc-André Michaud
APPUYÉ PAR Sonia Leblanc**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la modification suivante au *Règlement numéro 919 décrétant des travaux de redressement et d'élargissement du chemin d'accès au futur éco-parc industriel Tera 8, ainsi que des honoraires professionnels pour les plans, devis et la surveillance des travaux de construction et de développement des infrastructures nécessaires à son implantation dans le secteur Lachenaie Est et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 5 350 000 \$, conformément à l'article 564 de la Loi sur les cités et villes :*

- a) L'article 3 du règlement numéro 919 est remplacé par l'article suivant :

« **ARTICLE 3**

Pour se procurer les fonds estimés nécessaires pour les dépenses prévues au présent règlement, la Ville de Terrebonne est autorisée à emprunter un montant n'excédant pas CINQ MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (5 350 000 \$) sur une période de VINGT-CINQ (25) ans. »

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. DIRECTION DU LOISIR ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION NO. : 371-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-541-REC du comité exécutif en date du 19 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Michel Corbeil
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise *l'Avenant au contrat SA21-6008* octroyé à Gestion Vincent et Limoges inc., afin de modifier les principes tarifaires des programmes des camps de jour municipaux 2022-2025.

QUE le directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit avenant incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 372-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-566-REC du comité exécutif en date du 26 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR Sonia Leblanc**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'ajustement du versement de l'aide financière à la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) dans le cadre de la subvention de fonctionnement annuelle pour l'exercice 2023, majorant le montant de 75 034 \$, taxes incluses, portant la subvention de 1 976 966 \$, taxes incluses, déjà autorisée par la résolution 75-02-2023 du conseil municipal, à un total de 2 052 000 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 373-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-587-REC du comité exécutif en date du 3 juillet 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Lepage
APPUYÉ PAR André Fontaine**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine le *Protocole d'entente* entre la Ville de Terrebonne et le collège Saint-Sacrement pour l'utilisation de plateaux et d'équipements, pour une période de quatre (4) ans débutant à la signature des parties en établissant les modalités et les conditions de l'utilisation, pour un montant total estimé à 458 661 \$, taxes incluses.

QUE la Ville de Terrebonne paye, sur réception de la facturation, toutes les sommes encourues, et ce, rétroactivement à la date d'entrée en vigueur dudit protocole selon les modalités et conditions y mentionnées.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE

RÉSOLUTION NO. : 374-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-601-REC du comité exécutif en date du 3 juillet 2024;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 19 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Carl Miguel Maldonado**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 13 juin 2024 :

**DÉROGATION 2024-00103
Implantation d'une construction principale
SIMON DESROSIERS
3774, chemin Saint-Charles / Lots : 1 948 367 et 4 475 589**

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de reconstruire une résidence unifamiliale, de façon à permettre :

- a) la réduction de la marge latérale à 0,4 mètre, alors que la charte des marges « A » de la grille de zonage numéro 0162-62 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit une marge latérale minimale de 1,5 mètre.

Le tout conformément à l'Annexe 2024-00103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 375-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-591-REC du comité exécutif en date du 3 juillet 2024;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 19 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Valérie Doyon
APPUYÉ PAR Vicky Mokas**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 13 juin 2024 :

**USAGE CONDITIONNEL 2024-00124
Usage commercial en zone industrielle
DEVELOPPEMENT ZONE VERTE INC.
1805, rue Effingham / Lot : 2 919 506**

CONSIDÉRANT QU'il est démontré que malgré la classification commerciale de l'usage « service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation » (6631), le demandeur offrira un service ou des biens destinés prioritairement et majoritairement aux travailleurs et clients des entreprises localisées au sein de l'aire d'affectation industrielle;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que malgré la classification commerciale de l'usage « service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation » (6631), de par sa nature para-industrielle, celui-ci est compatible à la vocation industrielle de l'aire d'affectation;

CONSIDÉRANT QU'il est démontré que l'implantation et l'exercice projetés de l'usage « service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation » (6631) ne compromettent pas la dominance industrielle du secteur;

CONSIDÉRANT QU'il est démontré que l'exercice de l'usage « service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation » (6631) n'aura pas d'impact négatif sur l'attractivité et la compétitivité des établissements commerciaux similaires existants situés à l'extérieur de l'aire d'affectation industrielle;

CONSIDÉRANT QU'il est démontré que l'usage « service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation » (6631) peut s'implanter dans un bâtiment industriel existant et y être exercé de manière appropriée et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU'il est démontré que le projet n'aggrave pas les nuisances liées à l'usage de l'automobile;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de l'usage « service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation » (6631) contribue au rehaussement de la qualité architecturale du milieu dans lequel il s'implante;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux critères du Règlement numéro 1006 sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE l'usage conditionnel respecte les objectifs et les affectations du plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne;

QUE le conseil municipal autorise la demande d'usage conditionnel afin de permettre l'usage « service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation » (6631) à titre d'usage conditionnel, tel que présenté au document produit par Développement Zone Verte inc., et ce, conformément à l'Annexe 2024-00124.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 376-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-400-REC du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2024;

ATTENDU l'avis de motion 253-05-2024 donné par le conseiller Carl Miguel Maldonado et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-359 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 22 mai 2024;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro 1001-359 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 juin 2024;

ATTENDU QUE le 13 juin 2024, un avis public à toute personne intéressée ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire pour le règlement numéro 1001-359 a été publié sur le site Internet de la Ville et que la période pour la réception des demandes écrites s'est terminée le 21 juin 2024;

ATTENDU QUE le nombre de demandes reçues pour que le règlement numéro 1001-359 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de zéro (0);

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Marc-André Michaud**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1001-359 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'autoriser la classe F – multifamiliale (13 logements et plus) du groupe Habitation et d'ajouter des dispositions particulières pour la zone 0365-95, située à l'intersection de la montée des Pionniers et de la rue Yves-Blais, ainsi que de réduire le nombre maximum d'unités de logement et le ratio de la densité résidentielle pour la zone 0465-54, située à l'intersection de l'avenue de la Croisée et de la rue Yves-Blais.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 377-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-466-REC du comité exécutif en date du 29 mai 2024;

ATTENDU l'avis de motion 322-06-2024 donné par la conseillère Marie-Eve Couturier et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 juin 2024;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 1015-002 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 juin 2024;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 20 juin 2024;

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation est joint au dossier décisionnel;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1015-002 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Couturier
APPUYÉ PAR Michel Corbeil**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1015-002 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 1015 relatif au paiement d'une contribution monétaire destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructure ou d'équipement municipaux, afin d'y ajouter deux exclusions en lien avec un permis délivré avant le dépôt de l'avis de motion du règlement numéro 1015.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 378-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-518-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

ATTENDU l'avis de motion 324-06-2024 donné par le conseiller Carl Miguel Maldonado et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 juin 2024;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 1004-2-009 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 juin 2024;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 20 juin 2024;

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation est joint au dossier décisionnel;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1004-2-009 constitue en partie un règlement de concordance au sens l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Carl Miguel Maldonado**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1004-2-009 intitulé *Règlement modifiant le règlement 1004-2 relatif aux permis, certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme de la Ville de Terrebonne, afin de réviser certaines dispositions réglementaires et assurer la concordance au règlement numéro 97-33R-20 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 379-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-434-REC du comité exécutif en date du 15 mai 2024;

ATTENDU l'avis de motion 321-06-2024 donné par le conseiller Robert Auger lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 juin 2024;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-360 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 juin 2024;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 juin 2024;

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation est joint au dossier décisionnel;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1001-360 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Valérie Doyon
APPUYÉ PAR Robert Auger**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-360 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « 5821 – Bar, brasserie, taverne » et d'ajouter des dispositions particulières pour la zone 9563-21, longeant Grande Allée entre la voie ferrée et la montée Masson.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 380-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-517-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

ATTENDU l'avis de motion 323-06-2024 donné par la conseillère Vicky Mokas lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 juin 2024;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-365 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 juin 2024;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 juin 2024;

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation est joint au dossier décisionnel;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1001-365 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Carl Miguel Maldonado
APPUYÉ PAR Michel Corbeil**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-365 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin de créer la zone 9561-49 à même une partie de la zone 9561-56 sur le chemin Saint-Charles, d'y autoriser usages de la classe E - Multifamiliale (7 à 12 logements) du groupe Habitation ainsi que d'ajouter des dispositions particulières.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 381-07-2024

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* a été sanctionnée le 21 février 2024 et autorise l'aménagement d'un logement accessoire dans certains bâtiments résidentiels, malgré la réglementation d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 94 de ladite Loi, une municipalité peut, par règlement, soustraire toute partie de son territoire à l'application du 1^{er} alinéa de cet article, lequel spécifie qu'aucun règlement d'urbanisme d'une municipalité ne peut interdire l'aménagement d'un logement accessoire;

ATTENDU QU'en vertu de ce même article, les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ne s'appliquent pas à un règlement à être adopté par une municipalité dans le but d'y soustraire une partie de son territoire;

ATTENDU la recommandation CE-2024-603-REC du comité exécutif en date du 3 juillet 2024;

ET RÉSOLU :

QUE la conseillère **Marie-Eve Couturier** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1016 intitulé *Règlement maintenant l'interdiction des logements accessoires de type « bachelor » à l'intérieur des limites de l'ancienne Ville de Lachenaie, conformément à la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 382-07-2024

ATTENDU les recommandations CE-2024-604-REC et CE-2024-613-REC du comité exécutif en date des 3 et 9 juillet 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Mathieu Traversy
APPUYÉ PAR Sonia Leblanc**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le projet pilote visant l'installation d'un kiosque ou chapiteau temporaire pour un usage commercial de vente de fruits, légumes, fleurs et autres produits connexes, sur le lot vacant 1 946 402 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Saint-Charles (adjacent au 2894, chemin St-Charles), pour la période du 10 juillet au 10 novembre 2024, et ce, selon les conditions énumérées à l'Annexe « A » jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le requérant de l'appel de la décision du comité de démolition est présent pour faire valoir ses arguments.

RÉSOLUTION NO. : 383-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-605-REC du comité exécutif en date du 3 juillet 2024;

ATTENDU QU'un plan pour la réutilisation du sol a été soumis et accepté;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Auger
APPUYÉ PAR Claudia Abaunza**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accueille l'appel de la décision défavorable du comité de démolition concernant la demande de démolition 2024-00079 visant l'immeuble situé au 1435, place Lussier à Terrebonne.

QUE la demande de démolition 2024-00079 et l'émission d'un permis à cet effet soient autorisées, à la condition qu'un plan favorisant la récupération des matériaux lors de la démolition soit établi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 384-07-2024

La conseillère **Valérie Doyon** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 896 intitulé *Règlement sur les nuisances*, abrogeant le *Règlement numéro 82 sur les nuisances et le bruit*.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

21. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION NO. : 385-07-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-606-REC du comité exécutif en date du 3 juillet 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Benoit Ladouceur
APPUYÉ PAR Vicky Mokas**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la *Promesse de vente* par La Fabrique de la Paroisse Saint-Joachim à la Ville de Terrebonne d'un immeuble connu comme étant le lot 1 888 615 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, situé au 10221-10251, boulevard Laurier, d'une superficie totale de 5 076,8 mètres carrés, au prix de 1 500 000 \$, taxes nettes, aux fins de la réalisation d'un projet de logements sociaux et abordables, selon les termes et conditions y mentionnés.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite promesse de vente ainsi que tout document y afférent.

QU'un notaire soit mandaté afin de préparer l'acte de vente substantiellement conforme à ladite promesse de vente.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente substantiellement conforme à ladite promesse de vente à être préparé par le notaire mandaté, ainsi que tout document y afférent.

QUE les frais et honoraires professionnels inhérents à la présente transaction soient à la charge de la Ville de Terrebonne et financés par le règlement d'emprunt numéro 837.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 386-07-2024

Le conseiller **Carl Miguel Maldonado** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 870-3 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 870 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis, afin d'ajouter au territoire un immeuble au district #12 Vieux-Terrebonne.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

22. BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

RÉSOLUTION NO. : 387-07-2024

Le conseiller **Marc-André Michaud** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 926 intitulé *Règlement sur la vente et l'application extérieure de pesticides et sur l'encadrement du travail des entrepreneurs offrant un service d'application de pesticides.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

23. DÉPÔT DES PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

24. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION ET DE PROJETS DE RÈGLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL

25. PÉRIODE D'INFORMATION ET DE RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller André Fontaine invite les citoyens à visiter l'exposition d'œuvres d'art éphémères sur l'Île-des-Moulins et l'œuvre *La grande vague* de l'artiste Marc Lincourt.

La conseillère Claudia Abaunza remercie les citoyens et les employés de la Ville pour leur participation au *Brin de jasette* de son quartier.

La conseillère Sonia Leblanc invite les citoyens à une corvée au ruisseau de Feu, sur le chemin Saint-Charles, le 17 août 2024.

Le conseiller Michel Corbeil félicite les participants du tournoi 13 et moins de baseball et remercie Baseball Terrebonne et les employés de la Ville.

Le conseiller Robert Auger invite les citoyens à la *Virée Extra*, au parc des Vignobles.

La conseillère Valérie Doyon invite les citoyens au cinéma en plein air, au parc de l'Étincelle.

Le conseiller Carl Miguel Maldonado remercie les citoyens pour le *Brin de jasette* de son quartier.

La conseillère Vicky Mokas remercie les citoyens pour le cinéma en plein air de son quartier.

Le conseiller Robert Morin remercie les citoyens pour leur participation aux festivités du parc Saint-Sacrement.

26. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, le mardi 20 août 2024, à 19 h.

27. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO. : 388-07-2024

PROPOSÉE PAR : Michel Corbeil
APPUYÉE PAR : Nathalie Lepage

QUE la séance soit et est levée à 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffier
